



— GROUPE REGULATION PARTNERS —

La réglementation est plus que jamais au cœur de la stratégie, de l'organisation et du développement des établissements bancaires et financiers, des acteurs de l'assurance et des mutuelles.

La technologie (IA et logiciels) est un complément indispensable aux dispositifs de conformité !

Regulation Partners est un cabinet de conseil spécialisé dans les domaines de la réglementation bancaire et financière et de la gestion des risques. Nous intervenons pour tout type d'établissement régulé, du dossier d'agrément aux contrôles délégués... Nous opérons également auprès des établissements de crédit, établissements de paiement et de monnaie électronique, des sociétés de gestion d'actifs et des sociétés de financement, prestataires de services de financement participatif (PSFP), prestataires de services sur crypto-actifs (PSCA), mutuelles d'assurances et intermédiaires sur des missions stratégiques liées à la mise en place des nouvelles réglementations.

Nous intervenons sur des missions très variées grâce à un large champ d'expertise.

En tant qu'organisme de formation déclaré auprès du préfet de région d'Ile-de-France et certifié Qualiopi, nous tenons des formations régulières sur des thèmes liés aux risques et à la réglementation.

Regulation Partners vous accompagne de la réflexion stratégique sur les évolutions réglementaires et leurs impacts à la mise en place des dispositifs les plus performants.

Le cabinet a fait ses preuves depuis sa création en 2011 par Marie-Agnès Nicolet.

Nos domaines d'expertise sont très étendus sur les sujets en lien avec la réglementation des sociétés bancaires et financières : gestion des risques, gouvernance, lutte anti-blanchiment, conformité, lutte contre la fraude et lutte contre la corruption, pratiques commerciales, normes de solvabilité et liquidité, plans préventifs de rétablissement, protection des données de la clientèle, services de paiement et services d'investissement.

Le cabinet travaille également dans le cadre du développement des fintechs, en trouvant pour les sociétés innovantes le cadre réglementaire le plus adapté et optimisé.

Depuis plusieurs années, l'offre de Regulation Partners a été élargie aux outils et logiciels avec une filiale en Espagne spécialisée en data science qui développe des algorithmes liés à l'intelligence artificielle.



**Créé en 2011 par
Marie-Agnès Nicolet**



+ de 250 clients



Une équipe d'experts salariés



**Expertise, qualité, adaptabilité,
rapidité, éthique**



**Innovation : une filiale dédiée à l'IA et
au développement de logiciels**

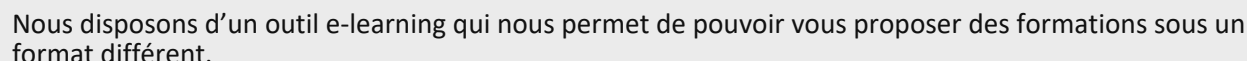
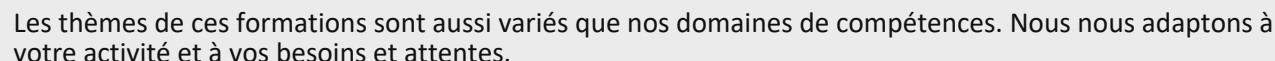
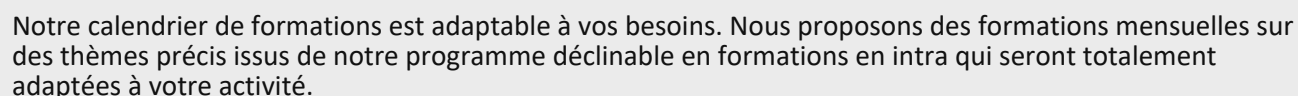
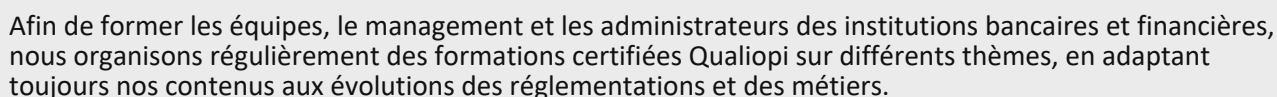
CONTACT

Marie-Agnès NICOLET
Présidente de Regulation Partners

Mob. 06 58 84 77 40 / Tel. 01 46 22 65 34
Mail : communication@regulationpartners.com

Adresse : Regulation Partners
30 rue La Boétie - 75008 Paris

Page 10 of 10



Regulation Partners est un organisme **certifié par l'Autorité des marchés financiers** sous le n°C21 en date du 28/09/2021 afin de faire passer l'**examen** de Certification AMF. Nous proposons également une offre de préparation à l'examen de Certification AMF (**entraînement et e-learning**).



- Contrôle délégués
- Cartographies des risques
- Audits internes externalisés
- Contrôle interne
- Dossiers d'agrément
- Procédures
- Externalisation KYC, analyses d'alertes
- Normes de solvabilité
- Codes de déontologie
- Cybersécurité

- Établissements de crédit
- Entreprises d'investissement
- Sociétés de financement
- Établissements de paiement
- Établissements de monnaie électronique
- Sociétés d'assurances
- Mutuelles
- Sociétés de Gestion de Portefeuille
- IOBSP, IAS, CIF, PSCA
- Fintechs
- PSFP

Page 10 of 10



-  **GRC TEGUISE** : Outil de gestion des risques et contrôles
-  **FAMARA** : Outil de détection des abus de marché
-  **RP SEARCH** : Outil de filtrage Gel des avoirs / PPE
-  **ARRIETA** : Outil de reporting réglementaire
-  **HARIA** : Outil de conformité KYC / KYB
-  **FICOB3** : Outil de base de données de déclaration

VIEW



Pour chaque texte, une synthèse fait ressortir les points majeurs.

Les dates de publication, de signature et d'entrée en vigueur son précisées.

Les entités concernées et les thèmes couverts sont rappelés en début de fiche.